

Pièces à intégrer via l'appliquatif « déclaration de l'absentéisme » de Sofaxis :

**RISQUES PROFESSIONNELS :
accident de service – accident de trajet – maladie professionnelle = CITIS**

Documents originaux à intégrer	CNRACL		IRCANTEC
	Indemnisation	Frais médicaux	Indemnités journalières
Déclaration de la collectivité *	à saisir	à saisir	à saisir
Enquête administrative de la collectivité	oui	oui	oui
Décision administrative (Arrêté CITIS) (1) (2) (3)	oui	oui (4)	oui
Certificat médical initial, prolongations d'arrêt, de rechute ou de soins, final (volet 1 ou 2)	Oui (5)	Oui (5)	oui
Bulletin de salaire *	oui	-	oui
Avis du médecin de prévention (2)	oui	oui	non
PV du Conseil médical (6)	oui	oui (1)	non
Notification de la CPAM	-	-	oui
Décompte IJ de la CPAM	-	-	oui (7)
Demande de l'agent (octroi TPT + prolongation TPT)	oui	-	-
Prescription médicale du médecin traitant (octroi TPT + prolongation) *	oui	-	-
Avis du médecin agréé (au-delà des 3 mois en TPT) *	oui	-	-

- (1) Pour l'AT si imputabilité non mentionnée sur l'enquête administrative + placement en CITIS
- (2) Pour la MP avec la date de reconnaissance en MP et le N° + placement en CITIS
- (3) Octroi et prolongation en TPT
- (4) Si rechute
- (5) Avec les lésions
- (6) Pour les Maladies professionnelles et les Accidents si saisie du CM
- (7) Pour les agents effectuant + de 150h/trim
- (8) En cas d'accident

* du mois en cours

* Saisie sur internet

Attention : à compter du 8/11/2021, une demande de temps partiel thérapeutique peut désormais être autorisée même en l'absence de congé maladie préalable. *Décret n° 2021-1462 du 8 novembre 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique territoriale*